

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

Date de la convocation : 24/06/2024

N°2025-06-09

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 17

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, DIAZ Sandrine, RISPE Laurence, GIRARD Natacha, DEL RIO Sandy, LOMBRAIL Sébastien, BELDA Laure, BODOT Damien

Absent excusé : 1

FORESTIÉ Edouard donne pouvoir à RISPE Laurence

Objet : Tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle que le décret 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire a supprimé l'obligation faite aux collectivités territoriales de se conformer à un taux d'augmentation qui était fixé chaque année par arrêté interministériel.

Il explique que désormais, les collectivités qui ont en charge le service de restauration scolaire, fixent librement leur prix, sans toutefois dépasser le coût par usager résultant des charges de fonctionnement du service, après déduction des subventions de toute nature.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année scolaire 2023-2024, le prix du repas à la cantine scolaire n'a pas bougé.

Monsieur le Maire rappelle que le prix actuel du repas à la cantine scolaire de Saint-Nauphary est de 2.80 € pour un enfant, et 5.20 € pour un adulte.

Pour la rentrée scolaire 2025-2026, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs à la cantine scolaire.

AR Prefecture

082-218201671-20250623-2025_06_09-DE
Reçu le 24/06/2025

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide que les tarifs à la cantine solaire, à la rentrée 2025-2026, n'augmenteront pas.

Pour : 11 - Contre : 5 (MALY Véronique, DEL RIO Sandy, LOMBRAIL Sébastien, SERNY Philippe, GIRARD Natacha) - Abstention : 1 (BODOT Damien)

Ainsi fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme.

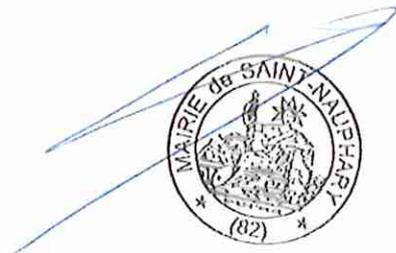
Saint-Nauphary, le 24 JUIL 2025

Le secrétaire,

Philippe LORMIERES.

Le Maire,

Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 24/06/2025

et publication notification

du 24 juin 2025

Le Maire

Bernard PAILLARES

